



Le projet CAMUS ou le grand chamboule-tout des implantations en administration centrale

Rappel du projet nommé « CAMUS »

C'est en juin 2015 que le projet de regroupement des sites en administration centrale ou le passage de 7 à 3 sites a été annoncé. La recherche d'un immeuble pour les agents de la Direction générale de la création artistique (DGCA) rue Beaubourg dont le bail arrivait à échéance fin 2016, s'est transformée en une vaste opération immobilière remettant en cause l'ensemble des implantations occupées par les agents de l'administration centrale, actuellement composé des immeubles des Bons Enfants, de Valois, Pyramides, Richelieu, rue Beaubourg, du Quadrilatère des archives et du fort de Saint-Cyr.

Sous couvert de rationalisation, des biens appartenant à l'État vont donc être vendus après la réalisation de longs travaux de rénovation (Pyramides, Richelieu) et les agents du Fort de Cyr et de la rue Beaubourg (cession du bail) vont devoir quitter les locaux.

Il reste donc 3 sites : Valois, Bons-Enfants et Quadrilatère des archives, où tous les agents devront être « relogés ».

Pourquoi ce chamboule-tout ?

Ce projet est issu de la demande expresse de la Direction de l'immobilier de l'État et du Conseil immobilier de L'État qui « veut réduire les sites et rationaliser la nouvelle politique immobilière de L'État ». L'argument majeur invoqué par l'administration est de pouvoir rester à Paris et de ne pas s'installer comme d'autres ministères en périphérie.

Depuis le début du projet, SUD Culture a toujours dénoncé ce projet comme source de dégradation des conditions de travail des agents.

Trois hypothèses sur la répartition des agents sur les 3 sites restants

Une réunion a eu lieu le 20 septembre en présence de l'administration et des organisations syndicales. L'administration a annoncé **3 hypothèses sur la répartition des agents sur les 3 sites** :

- 1) Le Service des musées de France (SMF) déménagerait aux Bons-Enfants et la Direction générale de la création artistique (DGCA) au quadrilatère des archives
- 2) Le Service des musées de France (SMF) au quadrilatère des archives et la DGCA aux Bons-Enfants
- 3) Le Service des musées de France (SMF) et la DGCA aux Bons-Enfants et la Direction générale des médias et des industries culturelles (DGMIC) au quadrilatère

Dans tous les cas, la Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF) déménage à Valois et la Sous-direction des services d'information (SDSI) à Valois et aux Bons Enfants.

La décision finale devrait être communiquée lors du CTM du 3 octobre prochain.

Quelle que soit l'hypothèse retenue, pour les agents, cela signifie une densification des espaces de travail avec 200 agents à accueillir en plus aux Bons Enfants et 300 au quadrilatère des archives sans parler du coût des travaux nécessaires.

Les agents seront impactés au quotidien : une augmentation du temps de trajet, une densification des surfaces de travail signifiant un entassement des agents dans les bureaux, des déménagements à répétition (nommés pudiquement « relogement » ou « mouvement » par

l'administration) pendant les travaux.....

La surface des espaces de travail à la baisse

L'argument invoqué de rester à Paris justifie pour l'administration de modifier la norme de référence appliquée par L'État et par France Domaine¹ : de 12 m² par poste de travail, on passe à 10,5 m² pour les agents du MCC !

Des surfaces de travail inférieures à 7m² par agent !

Lors de la première densification de l'immeuble des Bons Enfants en 2010, l'administration avait créée la règle de surface de travail de 7 m² par agent, mobilier inclus pour les bureaux collectifs. Celle-ci est reconduite mais encore diminuée !

Dans les documents transmis qui présentent les effectifs à loger et les capacités des bureaux des 3 sites, on observe qu'un certain nombre de bureaux affichent des surfaces de travail inférieures à ces 7 m² !

Quelques exemples :

des bureaux inférieurs à 14 m² sont prévus pour accueillir 2 agents

des bureaux inférieurs à 21 m² sont prévus pour accueillir 3 agents

des bureaux inférieurs à 28 m² sont prévus pour accueillir 4 agents

....

Le miracle de l'administration qui augmente les surfaces de bureaux en 7 ans

On observe ainsi que des surfaces de certains bureaux ont augmenté de 2010 à 2017 et par là même le nombre d'agents dans ces mêmes bureaux !

Comment les calculs de surface ont-ils pu être ainsi modifiés, le mystère reste entier !!!!

Quelques exemples :

Bons Enfants				
N° de bureaux	2010	Nombre de postes	2017	Nombre de postes
6102	20,07 m ²	2	22,05 m ²	3
6091	27,48 m ²	3	28,88 m ²	4
7040	34,57 m ²	4	35,39 m ²	5
7002	38,72 m ²	4	39,58 m ²	5

SUD Culture dénonce ce projet motivé par une opération immobilière et qui se traduira par une détérioration des conditions de travail des agents

SUD Culture Solidaires, le 22 septembre 2017

**Sud Culture Solidaires,
61, rue de Richelieu, 75 002 PARIS
TEL : 01 40 15 82 68
COURRIEL : sud@culture.fr**

¹ Note DGFIP Direction générale des finances publiques n°10906 du 19 février 2010. Définitions et typologies des surfaces de l'État